

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE

Assemblée Plénière

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Séance du 19 novembre 2021

- L A
D R O
M E - LE DÉPARTEMENT

Accueil des participants

Introduction par Madame Françoise CHAZAL,

2e vice-présidente, chargée des solidarités humaines, de l'autonomie, de l'enfance, de la prévention, de la parentalité et de la santé

Mot des vice-présidents

Jean-Luc CHORIER,

Vice-président de la formation « personnes handicapées »

Raymond RINALDI,

Vice-président de la formation « personnes âgées »

Ordre du jour

- Introduction par Françoise CHAZAL, *2e vice-présidente, chargée des solidarités humaines, de l'autonomie, de l'enfance, de la prévention, de la parentalité et de la santé,*
- Mot des vice-présidents
- Modalités d'organisation de l'assemblée plénière
- Point d'actualité CDCA
- Organisation des désignations
- Dépouillement et pause café
- Point d'actualité Autonomie
- Point d'étape Habitat inclusif
- Clôture de la séance

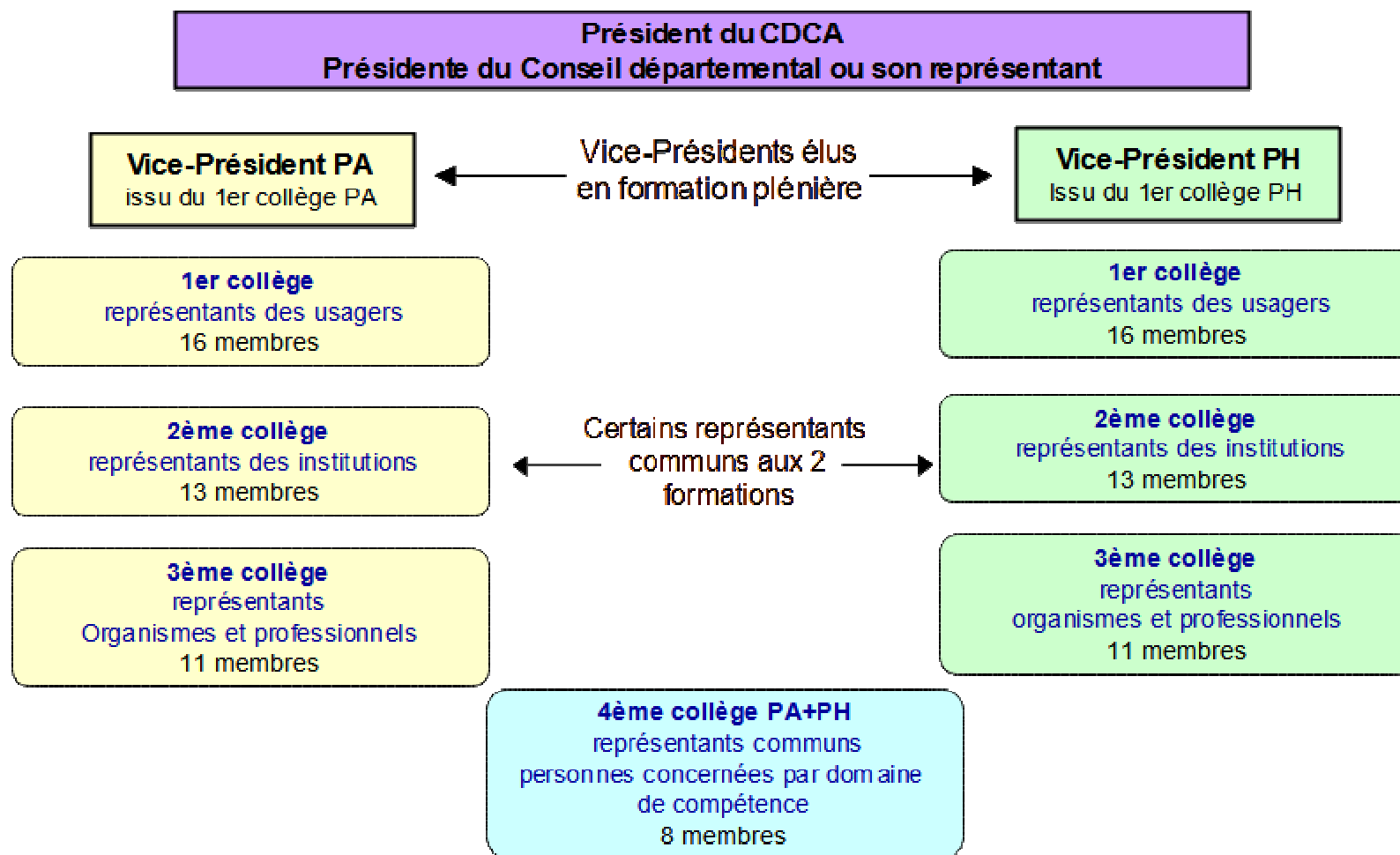


Point d'actualité CDCA

Clément BRUCHON - MDA

Présentation du CDCA

Le CDCA vise à renforcer la participation des citoyens, des personnes accompagnées et de leurs familles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de l'autonomie dans le département et se compose de 2 formations spécialisées :



Présentation du CDCA

Le CDCA est consulté pour avis sur :



Présentation du CDCA

Fonctionnement :

- Organisation de 2 assemblées plénières par an (janvier et juin) ;
- Organisation de 4 à 6 bureaux par an (les sujets sont traités en bureau avant les assemblées plénières) ;
- Participation des membres du CDCA à différentes instances et groupes de travail tout au long de l'année.

Les enjeux de la nouvelle mandature 2021-2024

⇒ ***Les orientations issues du rapport biennal 2019-2020***

- Améliorer la communication ;
- Organiser les liens entre les travaux du Collectif Drôme Handicap et du CDCA ;
- Organiser les retours d'information des représentants du CDCA aux différentes instances ;
- Travailler sur les enjeux liés à la citoyenneté et à l'accessibilité.

Présentation du CDCA

Les sujets à traiter en 2021-2022

Présentation au CDCA pour avis :

- Programme coordonné de l'habitat inclusif ;
- Règlement Départementale d'Aide Sociale ;
- Règlement d'aide à l'investissement pour les établissements personnes handicapées ;
- Plan d'action «proches aidants» ;
- Avenant à la convention de modernisation et de professionnalisation des SAAD ;
- Dispositif d'Appui à la Coordination ;
- Mise en place des Communautés 360 ;
- Bilan 2021 de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la perte d'autonomie ;
- Bilan 2021 du GIP-MDPH ;
- Feuille de route stratégique CD-MDPH-CNSA.

Présentation du CDCA : désignations à effectuer

Les désignations à effectuer en séance plénière du 19 novembre 2021 :

- ✓ Vice-président(e) de la formation Personnes Agées : 1 Vice-Président(e) ;
- ✓ Vice-président(e) de la formation Personnes Handicapées : 1 Vice-Président(e) ;
- ✓ Bureau Personnes Agées : 10 membres (5 titulaires et 5 suppléant(e)s) ;
- ✓ Bureau Personnes Handicapées : 10 membres (5 titulaires et 5 suppléant(e)s) ;
- ✓ Commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux de Personnes Agées et de Personnes Handicapées Adultes : 2 membres (1 représentant(e) de la formation Personnes Agées, et 1 représentant(e) de la formation Personnes Handicapées) ;
- ✓ Conseil Territorial de Santé (CTS) : 2 représentant(e)s de la formation Personnes Agées (1 titulaire et 1 suppléant(e)), 2 représentant(e)s de la formation Personnes Handicapées (1 titulaire et 1 suppléant(e)) ;
- ✓ Commission départementale d'agrément des mandataires à la protection des majeurs : 1 représentant(e) de la formation Personnes Handicapées.

Présentation du CDCA : désignations à effectuer

Proposition d'organisation des désignations

- ✓ Présentation des candidatures recueillies pour chaque scrutin
 - Si le nombre de candidatures n'implique pas de départager des candidats : proposition de vote à main levée ;
 - Si le nombre de candidatures nécessite de départager des candidats : vote à bulletin secret sur un bulletin unique à l'issue de la présentation de l'ensemble des scrutins.

- ✓ Vote unique par formation

Mise au vote de la proposition d'organisation.

Présentation du CDCA : participation des membres du CDCA aux instances et groupes de travail

Les désignations à effectuer en séance plénière de février 2022 :

- Membres de la Commission Exécutive du GIP MDPH (COMEX) ;
- Membres de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Participation des membres du CDCA aux différents groupes de travail (désignations déjà effectuées)

- Groupes de travail Habitat Inclusif ;
- Groupe Départemental Maltraitance et Vulnérabilité ;
- Groupes de travail RDAS ;
- CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'autonomie).

La participation des vice-président(e)s aux instances

- Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif ;
- Comité de pilotage « réécriture du RDAS ».

Les groupes de travail et instances nécessitant la participation de membres du CDCA aux différents groupes de travail :

- Groupe de travail « Nutrition, Alimentation, Autonomie » ;
- Groupe de travail citoyenneté ;
- Groupe de travail diagnostic de l'offre et des besoins des proches aidants ;
- Comité de pilotage « Comité des usagers » ;
- Coordination Départementale Prévention Seniors.

✓ Inscription auprès du secrétariat du CDCA : cdca26@ladrome.fr



Organisation des désignations

Clément BRUCHON, MDA

Désignation des vice-présidents par formation

Le(a) Vice-président(e) anime la formation « Personnes Âgées » ou « Personnes Handicapées », détermine les ordres du jour, mène les débats, en lien avec les services de la MDA.

Formation «Personnes Âgées»

candidatures recueillies au sein du 1^{er} collège représentant les usagers :

- Raymond RINALDI – Club Ambroise Croizat

=> Élu à l'unanimité

Formation «Personnes Handicapées»

candidatures recueillies au sein du 1^{er} collège représentant les usagers

- Jean-Luc CHORIER – ADAPEI de la Drôme

=> Élu à l'unanimité

Désignation des membres des bureaux, par formation

Les bureaux PA et PH assurent la coordination entre les formations, coordonnent les représentations extérieures, préparent les sujets et avis présentés en plénière.

En Drôme les bureaux PA et PH se réunissent systématiquement en formation plénière, et réunissent titulaires et suppléants.

Composition de chaque bureau : 11 membres (1VP, 5 titulaires et 5 suppléants)

Collèges	Titulaires	Suppléants
1 ^{er} collègue	Le Vice-président nouvellement élu +	
	1 membre	1 membre
2 ^{ème} collègue	2 membres	2 membres
3 ^{ème} collègue	1 membre	1 membre
4 ^{ème} collègue	1 membre	1 membre

Composition du bureau plénier : 22 membres (2VP, 10 titulaires et 10 suppléants)

Désignation des membres des bureaux, par formation

Candidatures recueillies :

Bureau Formation PA		
Collèges	Titulaires	Suppléants
Vice-président Formation PA	- Raymond RINALDI (Génération Seniors)	
1er collègue (1tit, 1sup)	- Geneviève VERGNES (FGRFP)	- Bernadette LONG (FSU)
2ème collègue (2tit, 2sup)	- Linda HAJJARI (CD26) - Stéphane SCHWARTZ (CPAM)	- Marie-Pierre CLETY (Agirc-Arrco) -...
3ème collègue (1tit, 1sup)	- Michelle LAYES CADET (UNA)	- Alain WASTABLE (CFE CGC)
4ème collègue (1 tit, 1sup)	-...	-...

Bureau formation PH		
Collèges	Titulaires	Suppléants
Vice-président Formation PH	- Jean-Luc CHORIER (ADAPEI)	
1er collègue (1tit, 1sup)	- Françoise BATTESTI (UNAFAM) - Marie-Catherine TIME (APF France Handicap) - Claire LOROUE (Fondation Partage et vie)	- Sébastien DAMERVAL (Fondation Partage et Vie)
2ème collègue (2tit, 2sup)	- Françoise CHAZAL (CD26) -...	-... -...
3ème collègue (1tit, 1sup)	- Patrick MAILLARD (UPA 26)	-...
4ème collègue (1 tit, 1sup)	- Rémy VAN SANTVLIET (DDT 26)	-...

Désignation des membres des bureaux, par formation

Résultat des votes (*Unanimité / **Vote à bulletin secret, à la majorité)

Bureau Formation PA		
Collèges	Titulaires	Suppléants
Vice-président Formation PA	- Raymond RINALDI (Génération Seniors)*	
1er collègue (1tit, 1sup)	- Geneviève VERGNES (FGRFP)*	- Bernadette LONG (FSU)*
2ème collègue (2tit, 2sup)	- Linda HAJJARI (CD26)* - Stéphane SCHWARTZ (CPAM)*	- Marie-Pierre CLETY (Agirc-Arrco)* -Geneviève GIRARD*
3ème collègue (1tit, 1sup)	- Michelle LAYES CADET (UNA)*	- Alain WASTABLE (CFE CGC)*
4ème collègue (1 tit, 1sup)	-Non pourvu	- Non pourvu

Bureau formation PH		
Collèges	Titulaires	Suppléants
Vice-président Formation PH	- Jean-Luc CHORIER (ADAPEI)*	
1er collègue (1tit, 1sup)	- Françoise BATTESTI (UNAFAM)**	- Claire LOROUE (Fondation Partage et vie)*
2ème collègue (2tit, 2sup)	- Françoise CHAZAL (CD26)* -Christine LEFEBVRE (CPAM)*	-Non pourvu -Non pourvu
3ème collègue (1tit, 1sup)	- Patrick MAILLARD (UPA 26)*	-Non pourvu
4ème collègue (1 tit, 1sup)	- Rémy VAN SANTVLIET (DDT 26)	-Sylvie REVERBEL (UDAF)

Désignation de représentants à la Commission consultative de retrait d'agrément des accueillants familiaux de Personnes Agées et de Personnes Handicapées Adultes

Missions de la Commission

Étudie et délibère sur les cas de :

- refus de première demande d'agrément,
- modification d'agrément au désavantage de l'accueillant
- refus de renouvellement d'agrément

.1 à 2 commissions par an

Composition de la Commission

7 membres :

1 président

2 représentants du CD26

2 représentants du CDCA

2 personnes qualifiées

Mandat de 3 ans

=> 1 titulaire et 1 suppléant à désigner parmi les membres des premiers collèges Personnes Agées et Personnes Handicapées

Candidature récoltée au sein du 1^{er} collège PA représentant les usagers :

-Mme Geneviève VERGNES (FGRFP)

=> Élue à l'unanimité

Candidature récoltée au sein du 1^{er} collège PH représentant les usagers :

Marcel HUDELOT (Arche de la Vallée)

=> Élu à l'unanimité

Désignation de représentants au Conseil Territorial de Santé

*Laetitia MOREL, responsable du pôle autonomie
ARS, délégation territoriale Drôme*

CONTEXTE

- L'article 158 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26.01.2016 prévoit la création des conseils territoriaux de santé (CTS) ;
- Les conseils territoriaux de santé remplacent les conférences de territoires mises en place par l'article 118 de la loi Hôpital Patients Santé et Territoire (HPST) ;
- Dans chacun des territoires de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes, un conseil territorial de santé composé de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé (dont les usagers) est en place depuis le 28.03.2017.

MISSIONS PRINCIPALES

- Veille à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales ;
- Participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé ;
 - Contribue au Projet régional de santé ;
 - Est informé des créations de plateformes territoriales d'appui à la coordination et contribue à leur suivi ;
- Est associé à la mise en œuvre du Pacte territoire santé ;
 - Donne un avis sur le projet territorial de santé mental ;
 - Dispose d'une compétence expérimentale, etc

COMPOSITION et FONCTIONNEMENT

- 50 membres titulaires et autant de suppléants
 - Un mandat de 5 ans, renouvelable 1 fois

Désignation de représentants au Conseil Territorial de Santé

La désignation s'effectue :

- Au sein du 1^{er} collège formation « Personnes Agées » :
 - ➔ 1 membre titulaire
 - ➔ 1 membre suppléant

- Au sein du 1^{er} collège formation « Personnes Handicapées » :
 - ➔ 1 membre titulaire
 - ➔ 1 membre suppléant

Candidature récoltée au sein du 1^{er} collège PA représentant les usagers :

- Louis SAADI (UDAF), Titulaire

=> Élu à l'unanimité

Candidature récoltée au sein du 1^{er} collège PH représentant les usagers :

-Karine CHARAT (Comité Handisport Drôme), Titulaire
-Gilles TRULLARD (Croix Rouge)

=> Élus à l'unanimité

Désignation d'un représentant à la Commission départementale d'agrément des mandataires à la protection des majeurs

Missions de la Commission

- Auditionne les candidats dont le dossier est recevable (pour l'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs)
- Émet un avis sur chacune des candidatures
 - Créée pour 5 ans

Composition de la Commission

- Présidée par le préfet de département ou son représentant
 - 10 membres titulaires dont :
 - **2 représentants des usagers dont au moins 1 désigné par le CDCA**

Le poste de représentant PA est déjà pourvu (Geneviève VERGNES, désignation par l'assemblée plénière du 27 juin 2018)

=> 1 représentant(e) à désigner du 1er collège PH en remplacement de Mme BEGUIN

Candidature récoltée au sein du 1^{er} collège PH représentant les usagers :

Marcel HUDELOT (Arche de la Vallée)

=> Élu à l'unanimité



Point d'actualité Autonomie

Actualité Autonomie : Soutien aux SAAD

- ❖ Mise en œuvre de la convention CD26-CNSA « modernisation et de professionnalisation des SAAD »
- ❖ Un engagement d'une ampleur exemplaire pour le Département : près de 2 800 000 euros mobilisés sur 4 ans
- ❖ La volonté de permettre une ouverture plus large à l'ensemble des partenaires concernés et de développer de nouvelles actions (ensemble des SAAD Drômois, actions pour les bénévoles, pour les aidants de personnes handicapées)

Actualité Autonomie : Soutien aux SAAD

1er appel à projet : été 2021

21 dossiers reçus : 18 SAAD + 3 partenaires (UNA, France Alzheimer, Initiative) représentant plus de 50 projets.

Actions soutenues en direction des SAAD : Télégestion / Formation / APP / Tutorat / Accompagnement DLA = 221 003 €

Actions Proches Aidants = 5 008 €

Actions Accueil familial (formation) = 25 000 €

Actions Bénévolat = 10 091€

Action en cours :

- Appel à projet en cours (jusqu'au 9 janvier 2022)
- Accompagnement collectif de 6 SAAD sur les expérimentations « équipes autonomes »
- Travail de sensibilisation des SAAD sur la thématique « hygiène, et prévention santé (utilisation des EPI, gestes barrière, vaccination)

Actualité Autonomie : Soutien aux SAAD

Travaux bi-départementaux « Attractivité, recrutement, formation » dans le secteur de l'aide à domicile dans la dynamique de l'axe 3 du schéma unique des solidarités (valoriser les métiers du secteur médico-social)

Contexte

- ✓ En 2019, sollicitation de l'ADMR 26 pour la création d'un CFA ;
- ✓ Impulsion d'une dynamique bi-départementale et territoriale pour travailler à des réponses concrètes en partant de l'offre existante et des partenaires du territoire : modes de coopération, actions nouvelles, articulation des actions, etc.

Réunion de 4 groupes de travail (printemps à septembre 2021) auxquels plus de 50 personnes (SAAD, Organismes de Formation, Missions locales / Pôle Emploi / OPCO, etc.)

10 pistes d'actions identifiées sur les thématiques attractivité, recrutement, formation qui seront présentées au bureau du CDCA le 18 décembre

- ✓ Suivi technique de la mise en œuvre des actions par l'instance bi-départementale : CD07 (Autonomie + insertion), CD26 (Autonomie + insertion), DDETS PP 07, DDETS 26, Pôle Emploi, Région Auvergne Rhône-Alpes, OPCO EP, UNIFORMATION, SAAD 07 (AAD, UNA, ADMR, Confluence Services) SAAD 26 (UNA, AESIO, ADMR, ADHAP Valence), 2 Organismes de formation ;
- ✓ Suivi régulier des actions en bureau du CDCA et en Conférence des services.

Actualité Autonomie : Soutien aux SAAD

Travaux bi-départementaux « Attractivité, recrutement, formation » dans le secteur de l'aide à domicile

Actions recrutement :

A destination des demandeurs d'emploi

⇒ 22 septembre (facebook live : Pole Emploi, CD26 et CD07) via une invitation co-signée par Présidente du Conseil départemental et du directeur territorial Pôle Emploi / Objectif = découverte et témoignage sur les métiers de l'aide à domicile. Témoignage de professionnels de terrain.

A destination des prescripteurs Emploi-Insertion (Conseillers Pôle Emploi, Mission locale)

⇒ Organisation d'un webinaire le 16 octobre : Pole Emploi, CD26 et CD07 (30 participants) pour faire connaître le métier, les conditions d'embauche, de travail, de rémunération et « casser les représentations » sur le métier avec notamment les témoignages d'intervenants et de responsables de SAAD

A venir

7 décembre, Action découverte des métiers et Jobdating (Valence, 333)

23 novembre, Temps d'échange partenarial SAAD, partenaires emploi, formation, insertion, autonomie

6 décembre, Temps d'échange partenarial Nyons, partenaires emploi, formation, insertion, autonomie

Février 2022, Événementiel découverte des métiers et campagne de communication portée par le Département

Actualité Autonomie : Soutien aux SAAD

La revalorisation des salariés de l'aide à domicile

Conforme à la volonté du Département (interpellations successives de Mme MOUTON, contribution du Département au financement de la prime COVID à hauteur de 700 000€, ...)

Participation à l'attractivité des métiers (plus de 350 postes vacants) ;

Une dépense non prévue par le Département, représentant un effort très significatif (441 000€ en 2021, 3 116 000€ en 2022 et 2023) dans un contexte d'autonomie financière limitée ;

La volonté de ne pas faire peser cette augmentation sur les usagers : la participation du Département est versée sous forme de subvention.

Tous les salariés ne sont pas concernés.

Seulement ceux dont les employeurs adhèrent à la Branche de l'Aide à Domicile (20 SAAD sur les 55 que compte le département (dont 10 HAS), soit 2 000 salariés en Drôme ;

Une **augmentation moyenne de 13 à 15 %** : estimé à 400 € par an pour les jeunes professionnels et à 2 700 € pour une personne avec 10 ans d'ancienneté.

Mise en œuvre à **compter du 1^{er} octobre 2021.**

Actualité Autonomie : Soutien aux SAAD

Le Département est contraint de participer au financement de la revalorisation à hauteur de 30 % pour 2021 et à 50 % pour 2022 et 2023, pour les SAAD habilités à l'aide sociale adhérents à la BAD.

Il participe volontairement au financement de la revalorisation salariale pour les SAAD non HAS adhérents à la BAD.

La CNSA assure le financement complémentaire dans la limite d'un plafond.

Pour 2021, le coût de la revalorisation est évalué à 1 470 000 € dont :

1 029 000 € pour la CNSA ;

441 000 € pour le Département (montant du plafond 1 602 448 €) ;

Pour 2022, **6 233 000 €** dont 3 116 500 € pour le CD26.

Actualité Autonomie : Soutien aux SAAD

Dans le cadre de la loi de programmation de la sécurité sociale (qui sera adopté en fin d'année),

➤ tarif socle national à 22€.

Cette évolution représente un coût de 1 570 000 euros pour le Département. La CNSA devrait compenser l'intégralité de celui-ci.

Une campagne d'information des usagers sera nécessaire (évolution de la participation des bénéficiaires de l'APA, composition des plans d'aide).

POINT D'ACTUALITÉ AUTONOMIE

Règlement Départemental d'aide sociale

Nouveau calendrier de mise en oeuvre

Présentation en bureau et avis en assemblée plénière du CDCA en 2022

⇒ Vote en séance publique en juin 2022

Feuille de route stratégique CD-CNSA-MDPH 2020-2024

⇒ Présentation en bureau (28 janvier 2022)

⇒ Présentation et avis en assemblée plénière de février 2022

POINT D'ACTUALITÉ AUTONOMIE

Point d'étape « Dispositif d'Appui à la Coordination » (DAC)

Qu'est ce que le DAC ?

Un interlocuteur unique pour les parcours de santé et de vie complexes

Objectif visé : proposer un service d'appui unifié pour les professionnels pour toute situation jugée complexe, quels que soient l'âge ou la pathologie de la personne suivie (art 23 de la loi du 24 juillet 2019)

Modalités de mise en oeuvre : réunir en une seule entité juridique l'ensemble des dispositifs de coordination (réseau de santé, MAIA, ...)

Délais : au plus tard, juillet 2022

POINT D'ACTUALITÉ AUTONOMIE

Point d'étape « Dispositif d'Appui à la Coordination » (DAC)

Les 3 missions du DAC, (CSP L.6327-2) :

- ✓ **En priorité, assurer la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels – de santé, sociaux et médico-sociaux** (accueil, analyse de la situation de la personne, orientation et mise en relation, accès aux ressources spécialisées, suivi et accompagnement renforcés des situations, planification des interventions), en lien avec le médecin traitant ;
- ✓ **Contribuer** avec d'autres acteurs et de façon coordonnée **à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants** (accueil, repérage de situations à risque, information, conseil, ...)
- ✓ **Participer à la coordination territoriale** qui concourt à la structuration des parcours de santé.

POINT D'ACTUALITÉ AUTONOMIE

L'ARS est chargée du déploiement du DAC. Elle est accompagnée de deux cabinets pour ce faire (Cabinets Houdard et Ascantis).

Le DAC en Drôme résultera de la fusion des MAIA et du réseau Drôme Coordination Santé Sud initiée par le bureau de la CPTS de Valence Sud.

Souhait du Département de porter juridiquement le DAC au sein d'un GIP qui assure une gouvernance équilibrée entre les acteurs.

Travaux en cours :

- ✓ Phase 1 : Diagnostic (octobre-novembre) ;
- ✓ Phase 2 : Préfiguration de l'organisation cible (novembre-décembre) ;
- ✓ Phase 3 : Élaboration des procédures d'intervention et de la feuille de route opérationnelle (Février-avril).

Information régulière du bureau du CDCA de l'avancement des travaux.



Point d'étape Habitat Inclusif

Céline DAWIDOWICZ, MDA

Présentation du cadre réglementaire

Contexte et définition de l'habitat inclusif

L'habitat inclusif est :

- Destiné aux **personnes âgées et aux personnes handicapées** qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode de vie regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes ;

Caractéristiques de l'Habitat inclusif

⇒ **Logement privatif permettant l'utilisation de locaux communs en son sein ou à proximité** : colocation dans le parc social ou privé, ou des logements autonomes dans un immeuble ou groupe d'immeubles avec des locaux communs.

⇒ Le développement de l'Habitat inclusif doit prendre en compte :

- **La situation géographique** → faciliter la participation sociale et citoyenne (environnement de services et d'équipements, transports en commun, professionnels médicaux) ;

- **L'accessibilité** ;

- **L'autonomie** (domotique, aménagements ergonomiques...).

Présentation du cadre réglementaire

Caractéristiques des porteurs d'Habitat inclusif

=> **Statut** : Association (si ESMS elle doit assurer une gestion distincte de l'HI), organisme HLM, personne morale de droit privé à but lucratif, collectivité territoriale, ...

=> **Rôle** :

- Élaborer avec les habitants le **projet de vie sociale et partagée** en s'assurant de la participation de ceux-ci ;
- Animer et réguler la vie quotidienne de l'habitat ;
- Organiser des partenariats avec les acteurs locaux en respectant le libre choix des personnes ;
- Déterminer les activités proposées en s'assurant de l'adaptation des locaux.

En s'appuyant sur du personnel en propre = **personne chargée de l'animation du projet de vie sociale et partagée** dont la rémunération peut être financée par le forfait habitat inclusif / AVP.

Financement de l'Habitat inclusif

Forfait habitat inclusif

⇒ Financement de la **rémunération de l'animateur du projet de vie sociale et partagée** et le cas échéant l'achat de petit matériel (jardinage, jeux de société...);

=> Varie en fonction :

- De **l'intensité du projet de vie sociale et partagée** évaluée selon la durée de présence du professionnel en charge de l'animation de la vie sociale ;
- De la **nature du projet de vie sociale** et des **partenariats** conclus avec les acteurs locaux.

=> Est attribué par l'ARS via la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le porteur de projet (**CPOM**) **d'une durée de 3 ans**, suite à un **appel à candidature**.

Montant : entre 3 000 € et 8 000 € par habitant, dans la limite de 60 000 € par projet.

Alloué via un AAC lancé par l'ARS avec la participation du Département pour sélectionner les projets.

Financement de l'Habitat inclusif

Les projets financés dans le cadre du forfait habitat inclusif

En 2020, 5 projets ont pu être soutenus et 35 solutions créées (bientôt 43)

- **Appart'avenir (LADAPT)** à Valence : 1 colocation pour 4 personnes cérébro-lésées (extension en cours avec 8 solutions supplémentaires) ;
- **La villa des portes de Provence (AIMCP)** à Donzère : 10 logements destinés à des personnes handicapées vieillissantes ;
- **Les Micocouliers** à Saint Marcel les Valence : 7 logements pour personnes atteintes de maladies neuromusculaires ;
- **Clair Soleil** à Dieulefit : 10 logements pour 10 personnes handicapées psychiques ;
- **Fondation partage et vie** à Montélimar : 6 logements en colocation destinés à des personnes en situation de handicap psychique, Soit 12 solutions.

Financement de l'Habitat inclusif

Aide à la vie partagée (AVP)

Volonté de développer l'habitat inclusif à grande échelle (Rapport Piveteau) : création de **l'aide à la vie partagée** en remplacement du forfait habitat inclusif.

=> La mise en œuvre de cette aide est subordonnée à la signature d'une convention entre la CNSA et les Départements, sur une durée d'engagement de 7 ans.

- Financée à hauteur de 80% par la CNSA et 20% par le Département ;
- Destinée au financement des frais de fonctionnement et d'animation du projet de vie social et partagé de l'habitat inclusif.

Programme coordonné de l'Habitat inclusif

Élaboration d'un programme coordonné de développement de l'Habitat inclusif

Rôle de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif d'établir un état des lieux des besoins et d'établir un **programme coordonné de développement de l'habitat inclusif**.

Point d'étape sur l'état d'avancement :

Début 2021 ⇒ Réalisation du diagnostic des besoins en habitat inclusif en partenariat avec l'ADIL ; poursuite à partir de mai en réunissant des groupes de travail (opérateurs et financeurs) + réalisation d'un questionnaire pour recueillir la perception des ESMS du champ du handicap sur le besoin.

Les 1ères conclusions

Des besoins ont été identifiés majoritairement pour le public déficient intellectuel et en situation de handicap psychique. La majorité des établissements et services font état d'un nombre important de situations avec une problématique habitat (proche aidant en perte d'autonomie, difficultés liées à la vie en établissement).

Programme coordonné de l'Habitat inclusif

Des points de vigilance

- Nécessité de proximité et d'accessibilité des services, au sein des bassins d'emploi et à proximité notamment des ESAT ;
- Vigilance à la qualité des animations proposées et à l'association des personnes à l'élaboration du projet de vie ;
- Travail partenarial important à mener en amont.

Perspectives de l'Habitat inclusif

Calendrier

- 25 novembre 2021: comité technique de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif : finalisation du programme coordonné ;
- Décembre 2021 ou janvier 2022 : présentation du programme coordonné au bureau du CDCA ;
- Février 2022 : présentation du programme coordonné en plénière du CDCA pour vote de l'avis du CDCA ;
- Mars 2022 : plénière de conférence des financeurs ⇒ validation du programme coordonné.

⇒ Aide à la vie partagée : positionnement du Département attendu en fin d'année.

ECHEANCES CDCA : 2nd semestre 2021 – 1er semestre 2022

BUREAU : 16 Décembre 2021

BUREAU : 28 Janvier 2022

ASSEMBLEE PLENIERE : Février 2022

BUREAU : Mars-Avril 2022

BUREAU : Juin 2022

ASSEMBLEE PLENIERE : Juin 2022

Liste des participants

Présents : ANDRE Danielle, BARRAL CORTINOVIS Josette, BATTESTI Françoise, BLANC Didier-Claude, CARRE Henri, CHABOUT Jacques, CHARAT Karine, CHAZAL Françoise, CHORIER Jean-Luc, COFFIN Jean-François, DESGOUTTES Frédéric, GALLAS Alain, GENAUX Augustin, GIRARD Geneviève, HUDELOT Marcel, JONOT Catherine, LAYES CADET Michèle, LEFEBVRE Christine, LEIBENGUTH Maurice, LOROUE Claire, MAILLARD Patrick, MARON Alain, MENETRIEUX Brigitte, MOREL Laëtitia, OHANNESSIAN, Murielle, PAYEN Geneviève, PERAN Guy, PLACE Anna, REVERBEL Sylvie, RIGAUD Thierry, RINALDI Raymond, ROUSSEL Jean-Marie, SAPET BUTEL Stéphane, SAADI Louis, SAINT BLANCARD Nadège, SCHWARTZ Stéphane, TIME Marie-Catherine, TRULLARD Gilles, VAN SANTVLIET Rémy, VAUCHEL Claude, VERGNES Geneviève, VIALLOM Dominique, VIE Alain

Excusés : HARRANG Hamida, PERRET Brigitte

Merci pour votre participation

Contact CDCA

Clément BRUCHON

Chargé de mission Autonomie

cdca26@ladrome.fr

07 62 68 14 97

04 75 85 65 53